

Séance  
extraordinaire  
7 mai 2024

**Procès-verbal** de la séance **EXTRAORDINAIRE** tenue le **7 mai 2024 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Mario ISABELLE,	Conseiller;
Claude POUPART,	Conseiller;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Absence motivée :

Patrick PHANEUF,	Conseiller;
------------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général et greffier-trésorier
Caroline PROVOST,	Greffière-trésorière adjointe

2024-05/143

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil confirme que l'avis de convocation a été signifié conformément à la loi.

ADOPTÉE

2024-05/144

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'après avoir constaté qu'il y a quorum, le conseil municipal ouvre la séance.

ADOPTÉE

2024-05/145

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour, tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
  - 4.1. Avis de motion du Règlement numéro 2024-341 décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques
  - 4.2. Dépôt du Règlement numéro 2024-341 décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**Avis de motion du Règlement numéro 2024-341 décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Mario ISABELLE, conseiller du district numéro 3, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-341 décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques.

**Dépôt du Règlement numéro 2024-341 décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques**

Il est, par la présente, déposé par monsieur Mario ISABELLE, conseiller du district numéro 3, le projet du règlement numéro 2024-341 décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques qui sera adopté à une séance subséquente.

2024-05/146

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 19 h 55, de lever la séance.

ADOPTÉE

(s) Jean-Guy Hamelin  
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince  
Daniel PRINCE, Directeur général et  
greffier-trésorier